



19 février 2024

Réhabilitation de la ligne du Sud Léman Crédit d'engagement demandé au Grand Conseil

Le Conseil d'Etat a décidé de soumettre un crédit d'engagement de 22,8 millions de francs au Grand Conseil afin de préfinancer les études, les procédures et les travaux de réhabilitation de la ligne ferroviaire du Sud Léman entre Saint-Gingolph (CH) et Evian-les-Bains (F). La mise en service de la ligne pourrait intervenir en 2031-2032.

La réhabilitation des 17,8 kilomètres de la ligne ferroviaire du Sud Léman reliant Evian-les-Bains (F) à Saint-Gingolph (CH) vise à compléter l'extension du RER Léman-Express qui relie, depuis décembre 2019, Genève à Évian-les-Bains. Elle prolongerait aussi l'exploitation du RER Valais-Wallis de Brigue à Evian via Monthey, Martigny, Sion et Sierre notamment, à une fréquence de 2 trains par heure et par sens. Cette offre contribuerait à réduire la congestion du trafic routier et ses plus de 10'000 véhicules qui traversent la frontière chaque jour, avec des pointes à plus de 13'000.

Après une série d'études préliminaires entre 2011 et 2017, le Conseil d'Etat souhaite désormais faire aboutir les démarches en vue de la réhabilitation de la ligne ferroviaire du Sud Léman. C'est pourquoi il a décidé de demander au Grand Conseil l'octroi d'un crédit d'engagement de 22,8 millions de francs destinés au préfinancement des études, des procédures et des travaux de réhabilitation de la ligne, sur le territoire de Saint-Gingolph et sur le territoire français pour le tronçon jusqu'à Evian. Sur ces 22,8 millions, un montant maximal de 4,8 millions de francs est dédié au préfinancement des études détaillées et de la conduite des procédures administratives. La France investira un montant similaire pour ce préfinancement. L'inscription des études au Contrat de plan Etat Région (CPER) en France représente une étape décisive pour la poursuite de ce projet. En effet, cette inscription permettra le démarrage de la procédure administrative aboutissant à une déclaration d'utilité publique et de lancer la consultation publique en vue de choisir la variante d'exploitation définitive.

Un second montant maximal de 18 millions de francs concerne uniquement la participation du canton au coût des infrastructures ferroviaires estimé à ce jour à 180 millions de francs, soit un 10% de ces coûts. Les investissements totaux nécessaires pour la réouverture de ce tronçon ferroviaire sont estimés à 300 millions de francs, y compris le matériel roulant (70 millions de francs) et les interfaces multimodales (50 millions de francs). Cette démarche permet au canton du Valais de respecter les engagements pris auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Etat français et s'intègrent dans les discussions actuellement conduites par l'Office fédéral des transports (OFT).

Le Grand Conseil valaisan devrait se prononcer en mars 2024 sur cette demande de crédit d'engagement. Au niveau fédéral, l'évaluation du projet s'inscrit dans le



cadre de l'élaboration des prochains messages PRODES. Le début de travaux pourrait intervenir en 2028 ou 2029, pour une mise en service en 2031/2032. Les projections indiquent qu'environ 1,5 million de voyageurs annuels sont attendus sur la ligne du Sud Léman.

Personnes de contact

Franz Ruppen, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement,
027 606 33 00

Vincent Pellissier, chef du Service de la mobilité, 079 276 00 58

Cyril Pellevat, Sénateur de la Haute-Savoie (Auvergne-Rhône-Alpes), +33 6 35 16 23 17